



## COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 OCTOBRE 2017

---

### **Présent-e-s :**

Mme Alexandra SAAS, Présidente

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Roberto RIGHETTI, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

### **Conseil administratif :**

Mme Fabienne MONBARON Conseillère administrative

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

### **Excusé-e-s :**

M. Thierry DURAND, Maire

M. Thomas VEILLET, Conseiller municipal

### **Assistent à la séance :**

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

**Procès-verbaliste** : Mme Marlène STANNING

---

### **ORDRE DU JOUR (modifié) :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions :
  - a) Enfance du 28 septembre
  - b) Infrastructures et environnement du 2 octobre
  - c) Economie et finances du 3 octobre

- d) Sociale du 5 octobre
- e) Culture et loisirs du 9 octobre
- f) Aménagement et grands projets du 16 octobre

## 5. Propositions du Conseil administratif

### A. Projets de délibération

- a) D 99-2017 R : Ratification des accords passés avec les promoteurs partenaires et copropriétaires de l'immeuble « G » aux Sciers
- b) D 98-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 180'000.- pour l'aménagement d'une route d'accès avec trottoirs au chemin Le-Sapay pour le quartier de La Chapelle 2<sup>ème</sup> étape
- c) D 100-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 390'000.- pour l'étude de la transformation, rénovation et mise aux normes sécurité de la Distillerie de Saconnex-d'Arve Dessus
- d) D 102-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 460'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation de l'école primaire du Rollet aux Cherpines
- e) D 103-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 1'101'000.- pour la contribution annuelle 2018 au Fonds intercommunal pour le développement urbain

### B. Résolution

- a) R 09-2017 P : Révision partielle du Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre N° 2016-01
- b) R 10-2017 P : Opposition à la la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, d'accorder la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône

### C. Proposition

- a) Pr 05-2017 P : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2018

## 6. Questions

## 7. Divers

*Clôture de la séance.*

**Questions du public**

---

**Mme Alexandra Saas, Présidente du Conseil municipal**, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Elle excuse les absences de M. Thierry Durand, Maire et M. Thomas Veillet, conseiller municipal. Elle annonce une proposition de modification de l'ordre du jour car une résolution vient d'être déposée. Elle demande au secrétaire d'en donner lecture.

A l'issue de cette lecture, **la Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'ajout de cette résolution R 10-2017 P, à l'ordre du jour de cette séance.

**Le Conseil municipal accepte la proposition de porter à l'ordre du jour de cette séance, la résolution R 10-2017 P, par 18 voix pour et 4 abstentions. Cette résolution sera donc traitée sous le point 5.**

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2017**

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

**Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 20 voix pour et 2 abstentions, sans modification.**

**2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2.1. Délai référendaire**

**La Présidente** annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 26 octobre 2017 et s'achèvera le 4 décembre 2017.

**2.2. Succession de M. Jeanmonod à la vice-présidence de la commission Social**

**La Présidente** informe que, suite au départ de M. Richard Jeanmonod, la nouvelle conseillère municipale, Mme Glenna Baillon, a été élue vice-présidente de la commission Sociale.

**2.3. Rapports de commissions**

**La Présidente** tient à leur faire un rappel important. En effet, pour le bon fonctionnement des commissions, le Bureau et la Présidence rappellent aux conseillers municipaux désignés comme rapporteurs, que les rapports des commissions doivent être transmis au Secrétariat dans les 5 jours suivant la séance. Et en particulier, lorsque la date de la séance plénière du Conseil municipal approche, il faut absolument que le rapport parvienne au Secrétariat deux jours avant la séance du Conseil municipal. Elle en profite pour saluer l'effort de M. Tinguely qui a rédigé son rapport ce jour, alors que la séance de commission a eu lieu la veille au soir. Elle l'en remercie.

*Mme Rüegger rejoint la séance à 20H10. (Ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 23 personnes).*

**2.4. Présidences des bureaux de votes**

**La Présidente** informe qu'après le vote de la proposition Pr 05-2017 P concernant les présidences des bureaux de votes en 2018, figurant à l'ordre du jour, les conseillers municipaux concernés sont invités à signer les formulaires mis en circulation.

**3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

### 3.1. Réponse à la question posée par M. Rochetin lors du Conseil municipal du 26 septembre 2017, concernant le parking sis sur la parcelle Després, fermé durant un récent week-end ensoleillé

**Mme Monbaron** explique que, selon la procédure, les barrières sont ouvertes le vendredi soir par le Service des espaces verts. Elles sont fermées par GPA (Guardian Protection SA) à minuit, du vendredi soir au dimanche soir. Les clubs ont reçu, quant à eux, un rappel concernant l'utilisation de ce parking, ainsi que leur nécessaire implication. Il est vrai que si ces derniers n'ouvrent pas les barrières le samedi et le dimanche, personne ne peut y stationner. En principe, les agents de la police municipale (apm) vérifient le samedi à midi si tout est en place, mais en raison d'un manque de personnel, ils n'ont commencé leur service qu'à 18H00, durant le week-end en question, raison pour laquelle le parking n'a pas été ouvert. A noter également que pour toute manifestation, l'organisateur sait qu'il doit prévoir du personnel pour orienter les participants/supporters vers les structures de stationnement. Le secteur Sport a été rendu attentif au fait qu'il faudra convoquer les clubs si cela devait perdurer.

### 3.2. Incivilités

**Mme Monbaron** informe qu'ils ont compté, pour le mois de septembre 2017, dix incivilités :

|              |   |                                                       |
|--------------|---|-------------------------------------------------------|
| Déchets      | : | Cinq cas                                              |
| Déprédations | : | Deux cas : un lampadaire et une sculpture endommagés. |
| Tags         | : | Deux cas                                              |
| Incendie     | : | Un cas sur une déchetterie.                           |

### 3.3. Sécurité

**Mme Monbaron** annonce qu'il n'y a pas de phénomène particulier à signaler en ce qui concerne la sécurité.

### 3.4. Cambriolages

**Mme Monbaron** annonce que 8 cambriolages ont eu lieu sur la Commune au mois de septembre 2018.

### 3.5. Effectif de la police municipale

**Mme Monbaron** annonce que l'agent de police municipal qui manquait à l'effectif a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

### 3.6. Plan directeur communal – Atelier participatif

**Mme Monbaron** informe qu'un atelier participatif, réunissant une trentaine d'habitants de la Commune, s'est déroulé le samedi 30 septembre 2017. Cet atelier, riche de discussions, a permis de consolider le diagnostic de notre territoire et de relever les craintes et volontés de la population quant à l'avenir de la Commune. Le document qui sera transmis prochainement au Canton, pour une première validation, fera état de ces conclusions. Un second atelier de restitution verra le jour en février 2018, afin de rendre compte des échanges entre la Commune et le Canton sur le projet de territoire. Une synthèse de cet atelier du 30 septembre 2017 sera distribuée aux participants et sera mise à la disposition des Conseillers municipaux sur cmnet.

### 3.7. Les Sciers – Autorisations de construire

En ce qui concerne les Sciers, **Mme Monbaron** informe que les autorisations de construire des immeubles de la Commune (soit les bâtiments E, F et H) sont désormais déposées. Il est probable que l'instruction dure une année environ et conduise donc à un démarrage des travaux

à l'automne 2018, avec une livraison des logements en 2020. Elle annonce également que les premiers travaux du quartier ont démarré avec la réalisation du nouveau chemin de l'Essartage.

### 3.8. Les Cherpines

Dans le cadre des Cherpines, **Mme Monbaron** fournit les informations suivantes :

**Convention mobilité/urbanisation** : le projet de convention permettant de lier l'urbanisation à l'arrivée des mesures de mobilité sur le périmètre est à bout touchant, le Canton ayant accédé aux demandes de modification des Communes. Cette convention devrait être signée lors d'une conférence de presse qui se déroulera vraisemblablement le 13 novembre prochain.

**Information publique** : une séance d'information publique est organisée par le Canton, le mercredi 15 novembre 2017, à 18H00, à l'aula de l'école Aimée Stitelmann, en présence des autorités communales de Confignon et Plan-les-Ouates et de MM. Barthassat et Hodgers. Cette séance permettra de faire un point d'étape sur le projet des Cherpines à travers toutes ses composantes et notamment la densification de la seconde étape du quartier. Elle sera doublée d'une exposition qui sera accessible les fins d'après-midi entre 16H30 et 19H00, du 16 novembre au 21 novembre 2017 (sauf le samedi de 9H00 à 12H00 et le dimanche qui est fermé).

### 3.9. Autorisation de construire de la Maison Champ-Ravy

**M. Magnin** informe que l'entrée en force de l'autorisation de construire de la Maison Champ-Ravy est effective. Les travaux sont en cours. Le chantier a donc débuté tardivement par rapport à leurs prévisions. Une séance d'information aura lieu le 2 novembre 2017 pour les associations qui seront intégrées au projet général de cette nouvelle Maison.

### 3.10. Locaux de musique

**M. Magnin** annonce que les locaux de musique sont bien fréquentés. La Commune permettra aux jeunes musiciens de donner un concert le 15 décembre 2017, concert qui aura lieu à la salle Després, à La julienne. Il s'agit de leur permettre de 'sortir de leur cave' pour une représentation et des concerts d'une vingtaine de minutes chacun.

### 3.11. Projet don du sang

**M. Magnin** annonce que la première étape du projet 'don du sang', dont il a pu parler en commission, ciblant les jeunes de 18 à 25 ans qu'ils avaient sollicités, a rencontré un franc succès puisque plus de 30 personnes visées par leur courrier sont venues. Une deuxième partie aura lieu le 20 décembre 2017, en accord avec les samaritains et les HUG (Hôpitaux Universitaires de Genève) pour ce don du sang, auquel les conseillers municipaux peuvent également se rendre. Une information sera encore communiquée.

### 3.12. Ateliers pour les aînés concernant la circulation piétonne

**M. Magnin** informe qu'au mois de novembre 2017, deux ateliers seront proposés à leurs aînés, concernant la mobilité piétonne. Un plus particulièrement pour l'atelier d'alimentation, l'autre pour les Blés d'or. Il s'agit d'une phase pilote pour voir s'ils ouvrent ensuite cela à toute la population aînée, comme ils l'espèrent. Il s'agit de prévention contre les chutes, les accidents et la sécurité.

### 3.13. 'En vacances dans mon quartier'

**M. Magnin** annonce que le programme 'En vacances dans mon quartier' pour octobre 2017 est sorti.

### **3.14. Café-restaurant de Champ-Ravy**

**M. Magnin** informe qu'ils sont en train de faire les derniers choix pour le Café-restaurant de Champ-Ravy. Trois groupes ou associations ont été choisis. Sur ces trois derniers, deux ont été sélectionnés. Ils vont donc tester les deux derniers postulants avec les conseillers administratifs et les personnes disponibles.

### **3.15. Visite du Maire de Sangiorgiu**

**M. Magnin** annonce que Mme Monbaron et lui-même ont rencontré dernièrement le Maire de Sangiorgiu qui était dans la région. Ils ont pu, à cette occasion, échanger avec lui sur leurs deux communes.

### **3.16. Association Dituria**

**M. Magnin** informe que l'association Dituria a investi ses locaux. Elle a eu l'autorisation cantonale pour ce faire et les premiers prêches ont eu lieu ces derniers vendredis midi.

### **3.17. Sorties à Berne pour les 8P**

**M. Magnin** annonce que la première sortie à Berne pour les 8P a eu lieu la veille de cette séance, à savoir le lundi 16 octobre 2017. Il tient à remercier les commissaires qui étaient présents pour accompagner les élèves. Il a fait un temps splendide et cela s'est extrêmement bien déroulé.

### **3.18. Conseils d'établissement - changement de nom**

**M. Magnin** annonce que les conseils d'établissement n'existent plus. Ce sont à présent des instances participatives. Leur rôle reste le même, si ce n'est que les parents d'élèves ne sont plus élus et qu'ils peuvent rejoindre, sans autres, ces instances.

### **3.19. 'La bataille du livre'**

**M. Magnin** informe que '*La bataille du livre*' aura lieu cette année sur Plan-les-Ouates, le 31 octobre 2017, à partir de 16H30. Cela concerne aussi les enfants et les écoles.

### **3.20. Projets du Japlo**

**M. Magnin** annonce que le Service de l'enfance et lui-même auront rencontreront le Japlo pour parler des projets dont ils rêvent. Ces derniers ont réalisé un travail qu'ils ont pu présenter en commission, sur la manière dont ils imaginaient la Commune. C'est un travail qu'ils ont effectué à Pâques 2017. Ils iront donc à la rencontre des enfants qui ont fait ce travail, afin de compléter leur synthèse et ce qu'ils ont reçu.

### **3.21. Prochaine sortie à Berne**

**M. Magnin** informe que la prochaine sortie à Berne, prévue pour les écoles de Champ-Joly, aura lieu le 6 novembre 2017.

### **3.22. Spectacle jeune public**

**M. Magnin** annonce que le spectacle jeune public '*Boîte à gants*' s'est extrêmement bien déroulé. Ils ont accueilli 427 spectateurs sur les différentes représentations, aussi bien sur les scolaires que sur les représentations tout public.

### **3.23. Petit black movie**

**M. Magnin** informe que le Petit black movie a débuté le mercredi 4 octobre 2017, à La julienne.

**3.24. ‘La cantatrice chauve’**

**M. Magnin** annonce que le spectacle ‘*La cantatrice chauve*’, avec Romane Bohringer, aura lieu le vendredi 20 octobre 2017. Il reste encore quelques places.

**3.25. Pierce Passini**

**M. Magnin** informe que le concert de Pierce Passini aura lieu à l’Espace Vélodrome, le 9 novembre 2017.

**3.26. ‘The Kemedi club’**

**M. Magnin** annonce que ‘*The Kemedi club*’ donnera un spectacle à La julienne, le 7 novembre 2017. Ce sera la première fois que ce groupe de jeunes humoristes se produira sur Plan-les-Ouates.

**3.27. Les mercredis du cinéma**

**M. Magnin** informe que les mercredis du cinéma commenceront le 8 novembre 2017, à La julienne.

**3.28. Exposition à la Mairie**

**M. Magnin** annonce que le 10 novembre 2017 aura lieu le vernissage d’une nouvelle exposition, dans les locaux de la Mairie. Il s’agit d’une exposition d’Elisabeth Gay.

**3.29. Spectacle ‘Coïnsidances’**

**M. Magnin** informe que les représentations de ‘*Coïnsidances*’ auront lieu les 3 et 4 novembre prochain.

**3.30. ‘La revue de Plan-les-Ouates’**

**M. Magnin** annonce que ‘*La revue de Plan-les-Ouates*’ aura également lieu au mois de novembre 2017.

**3.31. ‘Le petit festival’**

**M. Magnin** informe que ‘*Le petit festival*’ aura lieu, quant à lui, le 18 novembre 2017.

**3.32. Journée des entreprises – 4 octobre 2017**

**M. Magnin** rappelle que la Journée des entreprises a eu lieu le 4 octobre dernier. Cette journée s’est extrêmement bien déroulée. Ce furent vraiment des tables rondes de très haut niveau sur le thème : ‘*Entreprise 4.0: quel emploi pour demain?*’. Il tient ici à remercier Mmes Pergoud et Merad pour la parfaite organisation de cet événement, ainsi que l’OPI (Office de Promotion des Industries et des technologies) avec qui ils collaborent.

**3.33. Groupement du Sapay**

Concernant le groupement du Sapay, **M. Magnin** informe qu’ils ont eu un conseil avec tous les magistrats, ce jour à midi. La situation est toujours difficile dans cette phase intérimaire et ils sollicitent énormément les services de Lancy et de Plan-les-Ouates. Tout le monde tient bien le cap et ils sont à la recherche d’un-e nouvel-le administrateur-trice. Pour leur donner l’ampleur du travail, c’est trois cent cinquante offres qu’ils ont reçu pour devenir administrateur du Groupement du Sapay.

#### 4. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à e).

a) **Enfance du 28 septembre** (annexe a)

M. Farinelli donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) **Infrastructures et environnement du 2 octobre** (annexe b)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Economie et finances du 3 octobre**

M. Rodriguez explique qu'il n'y a pas de rapport pour cette séance. Un rapport final sera rédigé à l'issue du traitement du budget.

d) **Sociale du 5 octobre** (annexe c)

M. Di Giorgio donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) **Culture et loisirs du 9 octobre** (annexe d)

M. Gardiol donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) **Aménagement et grands projets du 16 octobre** (annexe e)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

#### 5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

##### A. **Projets de délibération**

a) **D 99-2017 R : Ratification des accords passés avec les promoteurs partenaires et copropriétaires de l'immeuble « G » aux Sciers**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 99-2017 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 26 septembre 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et grands projets qui a émis, dans sa séance du 16 octobre 2017, un préavis favorable à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet cette délibération au vote du Conseil municipal. Elle annonce que dans le cadre de cette délibération, elle est également appelée à voter. (Ndlr : le nombre des votants est donc, pour cette délibération, de 24 personnes)

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 99-2017 R, par 23 voix pour et 1 abstention.**

b) **D 98-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 180'000.- pour l'aménagement d'une route d'accès avec trottoirs au chemin Le-Sapay pour le quartier de La Chapelle 2<sup>ème</sup> étape**

La Présidente demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 98-2017 P (annexe 2), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.



**La Présidente** annonce que le Bureau du 3 octobre 2017 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'intervention, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 98-2017 P en commission Infrastructures et en commission Economie, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.**

c) **D 100-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 390'000.- pour l'étude de la transformation, rénovation et mise aux normes sécurité de la Distillerie de Saconnex-d'Arve Dessus**

**La Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 100-2017 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 22 voix pour et 1 refus.

**La Présidente** annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, en commission Culture et loisirs, ainsi qu'en commission Economie et finances.

**Mme Borstcher** annonce que son groupe est favorable à ce crédit d'engagement, mais conseille tout de même de rester attentif en ce qui concerne les coûts et surtout les coûts futurs de ce projet. Ne serait-ce que pour le point culture qui leur avait été vendu avec une jauge d'une quarantaine de places et qui, si le plan des architectes est correct, présente maintenant une centaine de places. Cette partie du projet lui semble donc bien agrandie. Le problème est qu'en plus de ce qui leur est annoncé là pour les places, il y aura certainement la partie scène, ainsi que les techniques sons et lumières, qui, lui semble-t-il, bien qu'elle ait l'habitude de soutenir la culture, deviennent plus importantes que prévues. Personnellement, elle soutient la Distillerie depuis le départ, pour son patrimoine. Mais il est vrai qu'il avait été dit que la culture resterait un peu confidentielle et saisonnière. Tel est le questionnement des Verts'libéraux. D'autre part, est-ce qu'après travaux, les loyers seraient adaptés ?

**M. Magnin** explique qu'ils préconisent justement un renvoi en commission, afin de pouvoir discuter et comparer entre ce qui avait été discuté en commission, les projets que leur avait amené M. Philippe Lüscher, ce que la commission avait souhaité et ce qui se présente dans ce projet-là. Il leur faut regarder s'il s'agit d'une version totale, car effectivement, là, ils sont sur une jauge de 100 places et la commission avait, par rapport à ce qui lui avait été présenté, redimensionner les choses. Le matériel qui était préconisé, est un matériel scénique léger, mais qui coûte effectivement cher. Ne serait-ce que le gril pour porter les projecteurs, qui coûte tout de suite extrêmement cher. C'est pourquoi il serait bien de regarder et comparer cela en commission, afin d'avoir une scène alternative et non pas une salle de spectacle en tant que telle. L'objectif est de pouvoir proposer des représentations associatives. Par rapport au budget total, effectivement, le point culture tel que présenté ici, est à peu près à 10 % du montant total et ils sont très loin d'un équipement professionnel, comme cela est le cas à l'Espace Vélodrome ou à La Julienne. Les montants seraient beaucoup plus élevés s'ils voulaient équiper la Distillerie de la même façon que les deux salles de spectacles précitées.

**M. Gaud** se dit gêné à divers titres pour voter ce projet de délibération. Ce qui lui paraît déjà assez incohérent, ce sont ces CHF 400'000.- d'étude pour un montant de travaux s'élevant à CHF 2'000'000.-, alors qu'ils savent qu'ils vont en avoir pour CHF 4'000'000.- ou CHF

5'000'000.-. Il estime qu'il faut jouer franc jeu dès le départ. Cela est complètement incohérent et il ne se rappelle pas de CHF 390'000.- d'étude pour CHF 2'000'000.- de travaux. Il y a là, quelque chose qui lui échappe. D'habitude, les crédits d'étude se situent plutôt dans les 10 % du montant total es travaux. Alors, soit il y a une erreur sur les frais d'étude, soit ils doivent se préparer à CHF 4'000'000.- de travaux dans un premier temps.

Pour rebondir sur ce que vient de dire M. Gaud, **M. Gillet** se dit en faveur du renvoi de ce projet en commission, car plusieurs points sont tout de même à discuter et à préciser. Dont effectivement, entre autres, ce crédit d'étude qui présente un montant trop élevé. Soit il y a une erreur, soit il y a un problème, mais il ne lui semble pas possible de voter CHF 390'000.- d'étude pour un tel projet, au vu du montant des travaux annoncé. Cela représente pratiquement 1/4 du montant qu'ils prévoient de dépenser. C'est un des points dont il faudrait discuter.

**M. Rieben** se dit assez surpris de les entendre tous, car aucun d'eux n'a l'air de se souvenir que le bâtiment se trouve en zone agricole et que dès lors, toutes les activités qui ne sont pas liées à l'agriculture y sont illégales. Cela veut donc dire qu'avant de commencer à se poser la question de savoir les millions qu'ils doivent dépenser pour rénover ce bâtiment, il faudrait peut-être déjà commencer à entamer un processus de déclassement.

Concernant le crédit d'engagement, **M. Magnin** explique qu'une partie concerne les réparations provisoires, tandis qu'une partie concerne les honoraires (Distillerie et coin culture compris). Abstraction faite du coût des travaux provisoires, ils arrivent, grosso modo, à CHF 230'000.-/CHF 240'000.-. Les travaux sont actuellement estimés à CHF 2'100'000.- pour leur totalité. Sans rentrées de soumissions, bien entendu. Ce sont des estimations, mais elles ne s'élèvent en tout cas pas du tout à CHF 4'000'000.-. Concernant les activités qui ont lieu dans cette Distillerie, elles sont toutes agricoles, à part la partie culturelle qui pourrait y venir de façon ponctuelle, qui est associative et qui, de ce fait, n'est pas en contradiction avec la zone agricole.

**M. Rieben** en doute et demande un avis de droit à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de ce projet de délibération, au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 100-2017 P, en commission Culture et en commission Economie, par 21 voix pour, 1 abstention et 1 refus.**

**M. Righetti** estime que, suite à ce vote, il est effectivement important de discuter en commission, de ce qui vient de se dire. Il retient d'ores et déjà la question de M. Rieben, estimant également qu'il sera intéressant d'avoir cet avis de droit lorsqu'ils en discuteront en commission, afin d'être certains qu'ils ne travaillent pas pour rien. Il demande donc au Conseil administratif d'en prendre note.

**M. Monnerat** se rappelle avoir participé au débat du rachat de cette Distillerie et il est vrai qu'il n'avait jamais été question, à cette époque-là, de dépenser le moindre franc pour y rajouter de la culture. Ils parlaient à l'époque de rénover le bureau, ainsi que les sanitaires et éventuellement d'isoler les locaux. Ce dont il a un peu peur, c'est qu'en discutant avec les gens qui y travaillent, il s'est rendu compte qu'ils ont déjà un problème de place et notamment les brasseurs, pour y stocker leurs fûts. S'ils commencent à y rajouter de la culture, il sent que le débat va être chaud.

**M. Magnin** est totalement convaincu qu'il avait été fait mention dès le départ de ce point culture, dès le moment que l'espace est libre, puisqu'il y a déjà des activités culturelles dans ce bâtiment.

**La Présidente** leur propose d'en débattre en commissions.

d) **D 102-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 460'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines**

**La Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 102-2017 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Magnin** explique que cette délibération concerne les frais d'étude pour équiper ce quartier d'une école et faire en sorte qu'elle arrive dans les délais actuellement annoncés, à savoir en même temps que les constructions prévues pour environ 2021. Il s'agit donc de pouvoir démarrer le concours.

**La Présidente** annonce que le Bureau préconise un renvoi en Infrastructures et environnement, en commission Enfance, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'autre intervention, **la Présidente** soumet le renvoi en de cet objet en commissions, au vote du Conseil municipal.

|                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Infrastructures, en commission Enfance et en commission Economie, de ce projet de délibération D 102-2017 P, à l'unanimité, soit par 23 voix pour.</b></p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

e) **D 103-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 1'101'000.- pour la contribution annuelle 2018 au Fonds intercommunal pour le développement urbain**

**La Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 103-2017 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

**Mme Monbaron** explique qu'il s'agit d'une délibération qu'ils ont déjà eu l'occasion de voir durant cette année 2017. Ce Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) avait été mis sur pied, demandé, en tout cas, par les magistrats des communes qui construisent plus de logements, notamment Plan-les-Ouates et Confignon. Ils ont eu, à l'époque, une discussion avec les conseillers d'Etat en charge de l'aménagement et des finances qui leur a permis d'exprimer leur souci d'être des communes contributrices à la création de logements (forcément contributrices puisque ce sont des logements sis sur le territoire de leurs communes qui ont été désignées pour porter des grands projets) et de voir que d'autres communes, qui aimeraient ou n'aimeraient pas construire étaient épargnées dans ce domaine. Cette situation faisait que seules les communes qui se voyaient avec des grands projets devaient fournir tous les efforts financiers pour construire les écoles, les espaces publics et tout ce qui est nécessaire à des quartiers comme ceux-ci. Suite aux discussions entre les départements et les communes, un projet de loi avait été voté par le Grand Conseil, qui a conduit à la création de ce Fonds intercommunal pour le développement urbain, ce qui fait que maintenant, toutes les communes

du Canton contribuent à ce Fonds et l'argent qui y est versé est redistribué dans les communes, à raison d'un montant forfaitaire par logement construit, en fonction du nombre de classes construites dans les nouvelles écoles ou des écoles qui sont agrandies, ainsi que pour des projets relatifs à l'espace public. Ce montant est fixé selon des règles très précises pour toutes les communes. Le montant pour leur Commune est de CHF 1'101'000.-. Elle leur propose de voter cet objet sur le siège, car ils n'ont pas grand-chose d'autres à en dire, vu que, si les communes ne votent pas ce montant, c'est le Conseil d'Etat qui ouvre les crédits à leur place. Elle précise tout de même que s'ils le souhaitent, des explications peuvent leur être données, soit en commission des finances, soit en commission Infrastructures. Ce seront vraisemblablement les mêmes discussions qui ont eu lieu l'année dernière pour le vote de cette délibération.

**La Présidente** annonce que le Bureau préconise également un vote sur le siège.

**M. Gaud** ne comprend pas pourquoi cela ne figure pas au budget de fonctionnement. Il ne voit pas pour quelles raisons ils votent ce crédit qui, de toute façon, est voté d'année en d'année et sur lequel ils s'aperçoivent qu'ils n'ont aucun pouvoir de décision. Il lui paraîtrait plus simple et plus clair de le faire figurer au budget de fonctionnement. Il leur rappelle que le budget est le reflet de la vie communale durant l'année à venir. Donc, qu'ils le votent ou non, cela fait dorénavant partie de leur fonctionnement.

**Mme Monbaron** explique que c'est un point sur lequel ils n'ont pas vraiment le choix car il était prévu que chaque commune vote, chaque année, un crédit d'investissement pour alimenter ce Fonds.

**M. Monnerat** comprend bien qu'ils doivent voter ce crédit. Mais s'ils sautent une étape et regardent un peu la décision de l'ACG (Association des Communes Genevoises) de débloquent ces CHF 330'000.- pour la passerelle qui seront au prochain point de l'ordre du jour, ils sont, eux, en train de contourner le but initial de ce Fonds. A partir du moment où l'ACG ne joue plus le jeu, la Commune serait-elle en droit de refuser de payer ?

**M. Magnin** explique qu'il s'agit de deux Fonds différents : le FI (Fonds Intercommunal) et le Fonds concerné par la présente délibération qui est le FIDU (Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain). Ce ne sont pas les mêmes. Il y a plusieurs Fonds intercommunaux au niveau de l'ACG et celui-ci est dédié au développement urbain qui concerne les écoles (pour lesquelles ils bénéficient de subventions assez larges) ou les appartements. Toutes les communes se sont mises d'accord pour payer sa quote-part, à savoir CHF 23'000'000.- pour les communes et CHF 2'000'000.- pour le Canton. Il s'agit d'une répartition pour subvenir aux nouvelles constructions. L'autre délibération concerne donc un autre Fonds intercommunal, soumis à d'autres règles.

**M. Gaud** se permet d'insister. Il propose un amendement car il ne comprend pas que cela ne figure pas au budget de fonctionnement, dans la mesure où il s'agit d'un crédit obligatoire, reporté d'année en d'année. Cela ne correspond pas du tout à la réalité, puisqu'ils ne peuvent pas y échapper. Il propose donc un amendement pour le porter au budget de fonctionnement, ce qui lui paraît indispensable. Dans la mesure où il a été voté l'année dernière, cette année et qu'il sera voté l'année prochaine, cela vaut la peine de créer une ligne. Il leur rappelle qu'en plus de cela, le budget présente certaines interrogations et que le nouveau plan comptable offre une certaine cohérence, qui leur permet de se rapprocher de la réalité. Il y a quelque chose qui lui échappe complètement du fait que cela figure au niveau des investissements.

**M. Rodriguez** explique pourquoi il s'agit d'une délibération : le Fonds intercommunal pour le développement urbain vise, justement, à financer les communes pour des investissements. Dès

lors, il faut, d'une part, une contribution par le biais d'un investissement global sur ce Fonds et d'autre part, qu'un certain montant soit produit sur la Commune, par appartement, montant qui va venir en recettes. Ils doivent donc activer cette dépense, au niveau bilan. Ensuite, c'est par le biais de ce montant qui est activé au bilan et non pas au fonctionnement, parce qu'il s'agit d'éléments qui sont destinés à de l'investissement, qu'ils vont justement pouvoir diminuer la facture des investissements qui seront proposés pour les travaux de l'école du Rolliet. Il y aura là une recette 'FIDU', montant qu'ils vont pouvoir prendre de ce Fonds et mettre au niveau du bilan en diminution du coût total de l'école. Raison pour laquelle, cela se trouve au niveau de l'investissement et non pas du fonctionnement. Ils savent très bien qu'ils ne peuvent pas prendre des montants du fonctionnement pour des investissements qui seraient en cours. Voilà pourquoi, cela se trouve dans l'investissement.

**M. Gaud** remercie M. Rodriguez qui a l'air bien renseigné, mais s'étonne tout de même qu'ils fassent des investissements sans prévoir d'amortissements.

**Mme Monbaron** lui fait remarquer qu'il est prévu 30 annuités.

**La Présidente** demande à M. Gaud s'il maintient sa proposition d'amendement.

**M. Gaud** répond qu'il s'abstiendra, bien que l'argumentation de M. Rodriguez ne l'ait pas du tout convaincu. Il observe que leur Fonds de décoration qui sert à de l'investissement, figure, à sa connaissance, au budget de fonctionnement. Il demandera des explications à M. Durand ou à leur Service financier.

Pour éclaircissement, **Mme Monbaron** donne lecture de l'article 6 de la loi sur le FIDU :

<sup>1</sup> *La contribution versée par les communes est considérée comme une dépense d'investissement, portée à l'actif du patrimoine administratif et amortie sur 30 ans.*

<sup>2</sup> *Pour les communes, elle repose sur un crédit d'engagement faisant l'objet d'une délibération adoptée de manière concomitante au budget annuel. A défaut, le Conseil d'Etat, par arrêté, ouvre d'office le crédit d'investissement correspondant et inscrit la charge d'amortissement qui en découle au budget de la commune.*

<sup>3</sup> *Pour le canton, la contribution fait l'objet d'une loi d'investissement, par période décennale.*

Etant donné que le sujet est un peu technique et que les conseillers souhaitent davantage d'informations, **M. Tinguely** propose de renvoyer ce projet en commission Economie. Ils auront ainsi l'occasion d'en discuter, comme semble, de toute évidence, le souhaiter M. Gaud.

**M. Gaud** est tout à fait du même avis, car c'est ce qu'il y a de plus raisonnable.

**Mme Monbaron** annonce qu'elle allait le leur proposer. Cet objet doit être voté en même temps que le budget, à savoir au mois de novembre 2017. Ce renvoi en commission lui convient donc très bien.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de M. Tinguely de renvoyer ce projet en commission Economie et finances.

|                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 93-2017 P, en commission Economie et finances par 21 voix pour et 2 abstentions.</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**B. Résolution**

**a) R 09-2017 P : Révision partielle du Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre N° 2016-01**

**La Présidente** demande au secrétaire de donner lecture de cette résolution R 09-2017 P (annexe 6).

A l'issue de cette lecture, **la Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de résolution, entrée en matière qui est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

**Mme Monbaron** leur propose de renvoyer cet objet en commission car, comme ils peuvent le lire, un délai de 45 jours court à la réception de la synthèse des observations. Ils ont, en effet, demandé et obtenu ce délai qui permet donc de passer ce projet de résolution en commission et de le voter le mois prochain si cela leur convient.

**La Présidente** annonce que le Bureau préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement.

En l'absence d'autre intervention, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de résolution R 09-2017 P en commission Infrastructures et environnement, à l'unanimité, soit par 23 voix pour.**

**b) R 10-2017 P : Opposition à la la décision de l'Assemblée Générale de l'Association des Communes Genevoises du 20 septembre 2017, d'accorder la subvention de CHF 330'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds Intercommunal pour la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône**

**La Présidente** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette résolution R 10-2017 P (annexe 7). Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

Sachant que les conseillers municipaux découvrent cette résolution ce soir, **Magnin** leur relate ce qui s'est passé à l'ACG : il existe, au sein de cette dernière, quatre Fonds différents. Cet objet concerne le Fonds intercommunal (FI) qui est un système péréquatif permettant de répondre à des projets sportifs, culturels ou de petite enfance, notamment. Or, le comité de l'ACG, à savoir le Conseil de ce Fonds, a été saisi d'une demande de deux communes pour créer une passerelle piétonne qui enjamberait le Rhône entre Onex et Vernier. Il y a eu plusieurs discussions ; la demande étant assez conséquente au départ pour le FI, le Conseil a, statutairement, déclaré qu'il ne pouvait pas se prononcer. Il a donc demandé au comité de l'ACG de se prononcer, ce que ce dernier a fait une première fois négativement, car ce projet ne rentrait pas dans le cadre du Fonds en question. Cet objet est donc reparti du Conseil du FI qui n'a, une nouvelle fois, pas préavisé. Afin de respecter les critères de ce Fonds, critères qu'il vient de citer, à savoir, sport, culture et petite enfance, le comité de l'ACG (dont il fait partie), a une seconde fois préavisé négativement à l'unanimité, lors d'un vote en assemblée générale, car finalement le Conseil du FI a quand même préconisé une somme moindre que ce qui lui avait été demandé initialement. En effet, CHF 1'600'000.- étaient demandé au départ, ce qui

représentait environ la somme totale du projet, somme qui a été portée à CHF 330'000.-. Le vote a été extrêmement serré, puisqu'à une commune près, il pouvait basculer d'un côté ou de l'autre. Cela a donc été adopté à une très courte voix. Là-dessus, les communes se sont saisies de leur droit d'opposition, afin de conserver le cadre de ce Fonds. Certaines communes se sont déjà prononcées et ont dit non à cette décision. Cette proposition leur est faite ce soir, afin qu'ils puissent s'en saisir et suivre le positionnement du comité de l'ACG, composé de 13 représentants de différentes communes, tous partis confondus qui avaient, à l'unanimité, préconisé de garder ce Fonds à ce pour quoi il est dédié et non pas à une liaison de mobilité.

**Mme Monbaron** précise que le règlement du FI fixe des critères et notamment le fait que les dossiers présentés à ce Fonds doivent avoir un rayonnement multi-communes. En l'occurrence, seules deux communes demandent une participation de ce Fonds à leur projet : les communes de Vernier et Onex. Cependant, ils pourraient en déduire que cet ouvrage va rendre service à des personnes habitant ailleurs que dans ces deux communes, puisqu'il s'agit d'une passerelle qui doit relier deux lieux. Ce qu'il faut également savoir, c'est que le règlement du FI, comme l'a dit M. Magnin, prévoit des cas de figure permettant d'attribuer des subventions dont les aménagements routiers ne font pas partie et subventionner un ouvrage comme celui-ci ouvrirait la porte à la création de ce genre d'aménagement. Plan-les-Ouates pourrait alors demander une subvention pour la L1 ou la L2 et d'autres communes pourraient faire ce genre de demande. Raison pour laquelle ils n'ont pas envie d'ouvrir cette boîte de Pandore et qu'ils leur suggèrent d'accepter cette résolution. A savoir également qu'il faut qu'il y ait un maximum de communes qui se prononcent en faveur de la résolution et donc en défaveur de ce subventionnement pour que celui-ci soit annulé.

**M. Tinguely** peine à comprendre s'ils parlent d'un axe routier ou d'une passerelle.

**M. Magnin** lui répond qu'il s'agit d'un itinéraire piéton et cyclable, considéré comme une infrastructure routière et de transport.

**M. Tinguely** estime que s'il s'agit d'une réalisation destinée aux piétons et aux cyclistes, il s'agit alors d'un cheminement piéton.

**M. Magnin** explique que ce n'est ni une infrastructure de loisirs, ni culturelle, ni pour la petite enfance. Ils sont là, uniquement, dans les infrastructures routières ou de transport qui pourraient être subventionnées par d'autres Fonds. En l'occurrence, dans ce cas précis, les SIG (Services Industriels de Genève) participeront pour une partie. Ils ne sont pas dans le cadre du FI, car cette infrastructure ne rentre pas dans les critères de ce Fonds. Ceci dit, il ne met pas en cause le bienfondé de cette passerelle.

**M. Tinguely** le remercie pour cette réponse, mais estime que s'il s'agit d'un cheminement piéton et cycliste entre les Evaux et Vernier, ce pourrait être du loisir, car les gens s'y baladeraient. D'autre part, pour une présentation plus claire et honnête, il demande à M. Magnin qui vient d'expliquer les avis du comité de l'ACG et d'informer que cela avait été accepté en assemblée générale de l'ACG, à une courte voix, quels sont les arguments qui font qu'un certain nombre de communes ont voté pour ce projet, contre l'avis comité.

**Mme Monbaron** répond que seul M. Durand était présent à cette assemblée générale. M. Magnin et elle-même sont donc empruntés pour lui donner une réponse à ce sujet.

**M. Gardiol**, qui s'est un peu renseigné sur ce projet, sait que les autres Fonds possibles ont été sollicités et que tout ce qui était imaginable a pu l'être. Il rejoint ce qu'a dit M. Tinguely. Pour lui, il s'agit d'une passerelle, de mobilité douce pour accéder à des lieux de loisirs et faire des promenades sur les deux côtés du Rhône. Il connaît énormément et il le fait aussi, de genevois

qui vont se promener d'un côté à l'autre et qui, pour le moment utilisent la passerelle du Lignon qui n'est pas très bien située. Pour sa part, il trouve que c'est un beau projet qui n'a rien à voir avec une infrastructure routière et qu'il ne faudrait pas empêcher.

**M. Gillet** a le sentiment qu'ils s'éloignent un peu du sujet, car la question n'est pas de voter pour ou contre cette passerelle. Finalement, cela ne les concerne pas. La question se pose sur l'utilisation de ce pont. Il s'agit simplement d'un projet qui ne rentre pas dans le cadre de ce Fonds-là qui n'est pas destiné à financer ce genre de projet. S'ils l'acceptent, beaucoup de communes pourraient faire de telles demandes. Ils mettent de l'argent dans le pot commun et il faut que ce pot commun soit utilisé correctement et dans les attributions prévues.

**M. Meylan** approuve tout à fait ce que vient de dire son préopinant. Il ajouterait aussi le fait que cela serait peut-être bien la première fois et il en remercie les initiants, que les communes pourraient se mettre ensemble pour s'opposer à une décision de l'ACG. Il ne l'a jamais vécu, ici, à Plan-les-Ouates. Ce n'est pas un prétexte, mais il n'empêche que cela peut peut-être marquer des limites à l'ACG. Ils ont passé du temps à établir le règlement de ce Fonds intercommunal. S'ils biaisent ce règlement, ce sera une porte ouverte à d'autres situations de ce genre.

**M. Gardiol** fait remarquer qu'il s'agit d'une question d'interprétation. La décision de considérer cela comme une infrastructure routière est, pour lui, questionnable. A son avis, ils sont plus dans le loisir et dans le sport que dans l'infrastructure routière. Raison pour laquelle, il ne soutiendra pas cette résolution.

**M. Tinguely** estime qu'il a trop peu d'éléments pour se positionner. Il demande si un avis de droit a été demandé à l'ACG, car s'il y a un règlement, c'est bien pour qu'il soit respecté. Il n'y a pas de raison pour que ce soit à eux, Conseil municipal, de traiter du droit. S'il y a un règlement, il faut qu'il leur soit présenté, qu'ils sachent de quoi il retourne. Parce que là, ils doivent voter sans savoir vraiment ce qu'il en est. Ils ont compris que M. Magnin est membre du comité et que l'ACG a voté à l'encontre du comité et que, par conséquent, M. Magnin vient leur présenter cela ce soir. Mais il a peu d'éléments pour pouvoir se positionner.

**M. Magnin** estime que M. Tinguely a raison ; cette résolution leur étant présentée ce soir, il leur est difficile de se positionner. Le règlement du Fonds de l'ACG est disponible sur le site internet de l'association. Ils sont là dans un cadre très particulier, avec un projet qui vient tordre ce cadre. C'est le souci d'une bonne partie des communes. Il faut savoir que le vote des communes au sein de l'ACG dépend aussi du potentiel des habitants des communes. C'est-à-dire qu'une commune comme Plan-les-Ouates ou Lancy ont plus de votes qu'une commune comme Genthod ou Cartigny. En l'occurrence, s'il y a quatre voix de différence, cela représente une seule commune qui aurait quatre ou cinq voix. Par exemple, Plan-les-Ouates en a quatre. Donc, cela s'est joué à une commune près. Des magistrats ont voté au sein du comité, ont voté au Conseil et ce sont d'autres magistrats qui représentaient la commune en question à l'assemblée générale qui ont fait basculer le vote dans l'autre sens. Il y a donc là aussi une question politique par rapport à cette passerelle. Comme il l'a dit, il ne revient pas sur le bienfondé de celle-ci, parce qu'il est réel, mais les fonds pour la réaliser devraient être trouvés ailleurs. Il prend pour exemple le FIDU, dont ils viennent de parler, qui concerne les écoles et les appartements. Si tout à coup, Plan-les-Ouates en construisant son école du Rolliet pourrait, potentiellement, toucher, pour la construction de 16 classes, CHF 700'000.- et qu'ils se rendent compte que les fonds sont partis ailleurs et qu'ils ne toucheraient plus que CHF 400'000.- ou CHF 300'000.-, ils râleraient. C'est dans ce cas-là que risquent de se retrouver certaines communes si l'argent part ailleurs que ce à quoi il est destiné.



**M. Monnerat** partage les avis qui ont été émis. Ils ne doivent pas commencer à détourner des fonds, afin de financer des projets pour lesquels ils n'ont pas été prévus. La question est de savoir si tout d'un coup, ils devaient effectivement utiliser ces fonds pour construire cette passerelle, ils pourraient être amenés, si les fonds manquent par la suite, à devoir mettre encore plus d'argent pour alimenter de Fonds. Ils ouvriraient une brèche, là.

**M. Magnin** lui répond par l'affirmative.

En l'absence d'autre intervention, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commission.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de résolution R -2017 P par 17 voix pour et 6 refus.**

## C. Proposition

### a) Pr 05-2017 P : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2018

**La Présidente** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de résolution Pr 05-2017 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

**La Présidente** annonce que le Bureau préconise un vote sur le siège.

En l'absence d'autre intervention, **la Présidente** soumet cette proposition Pr 05-2017 P au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération Pr 05-2017 P en commission, à l'unanimité, soit par 23 voix pour.**

## 6. QUESTIONS

### 6.1. Fermeture des offices de poste

**M. Rodriguez** rappelle qu'au mois de mai, un article était paru dans la Tribune de Genève, concernant la fermeture des offices de poste à Genève. Plusieurs communes sont concernées et il lui semble, de mémoire, qu'il était également question de l'office postal de Plan-les-Ouates qui, lui, était prévu ou allait être prévu dans la stratégie de la Poste, de le fermer en 2020. Ont-ils eu écho de quoi que ce soit, ont-ils été approchés par la Poste ou ont-ils déjà interpellé, d'une manière ou d'une autre la Poste pour savoir ce qu'il en était exactement ?

**M. Magnin** lui répond que la lettre qu'ils ont reçu de la Poste les assurait d'avoir leur bureau de poste jusqu'en 2020. Ensuite, ils retraiteront et rediscuteront de ce projet. Donc, oui, la Commune s'inquiétant effectivement du futur de son bureau de poste a pris des contacts. Ce n'est pas lui qui s'en est chargé, en l'occurrence, mais M. Durand. Pour l'instant la Poste discute des cas les plus urgents avec les communes qui verront leurs bureaux de poste fermer prochainement. Mais la commune de Plan-les-Ouates a sollicité la Poste afin d'en discuter. A ce jour, ces derniers les ont assurés que leur bureau de Plan-les-Ouates serait ouvert jusqu'en

2020. Pour l'instant, ils ont fourni la même réponse à toutes les autres communes et n'ont assuré un poste à aucune d'entre elles.

**Mme Monbaron** précise qu'ils ont aussi eu l'occasion de leur faire valoir le fait qu'ils ont le quartier de la Chapelle-Les Sciens avec de nouveaux appartements qui seront délivrés en 2020, ainsi que le quartier des Cherpines qui a également un certain potentiel de nouveaux habitants qui arriveront à peu près à la même période.

#### 6.2. Mise en place du chantier du tram

La question de **M. Righetti** s'adresse plutôt à M. le Maire qui n'est pas là ce soir, mais peut-être peuvent-ils tout de même lui répondre. Elle concerne la mise en place du chantier du tram. Il a déjà eu l'occasion d'en discuter avec Mme Monbaron. En effet, des bruits courent que cela se ferait en 2019. Le Conseil administratif les avait avisés avoir sollicité le Conseil d'Etat pour savoir s'il avait une date précise. Ont-ils un retour à ce sujet ?

**Mme Monbaron** lui répond par la négative.

#### 6.3. Chantier Stellar 32 dans la Ziplo

**M. Rodriguez** adresse sa question à M. Magnin. Elle concerne un chantier dans la Ziplo, celui de Stellar 32. Cela fait quelque temps qu'il n'y a plus de mouvements sur ce chantier. Il sait qu'il y avait quelques soucis, mais qu'en est-il à ce jour ? Vont-ils bientôt reprendre ou est-ce que ce sera une 'piscine' bis ?

**M. Magnin** répond qu'il a pu expliquer ceci lors de la Journée des entreprises. Effectivement, le chantier Stellar 32 a été arrêté. Des négociations ont eu lieu avec le propriétaire actuel pour vendre le projet. Il y a eu un repreneur et le projet devait légèrement être modifié. Or, cette opération n'a pas abouti et le propriétaire actuel doit donc reprendre les travaux à la fin de ce mois d'octobre 2017, selon ce qui leur a été annoncé. A savoir, selon le plan initial.

#### 6.4. Travaux du tram près du Trèfle Blanc

**M. Tinguely** se réfère également à des travaux concernant le tram ; ceux qui se trouvent au pied de l'immeuble du Trèfle Blanc (à côté de son lieu de travail). Ces gens habitent la commune de Plan-les-Ouates, mais sont souvent un peu oublié par leur administration. A l'époque, de nombreuses barrières avaient été installées là-bas pour les piétons et les cyclistes. Avec les travaux, c'est vraiment le gymkhana et ces barrières provoquent beaucoup plus de nuisances qu'elles servent à quelque chose. Il demande si ces travaux pour le tram ne seraient pas l'occasion pour profiter de les enlever car elles ne servent pas à grand-chose.

**Mme Monbaron** explique que tout ce qui se passe là-bas correspond à des travaux effectués par le Canton, avec des arrières qui ont vraisemblablement une raison d'être sur le plan sécuritaire. Elle ne pense pas qu'ils aient déposé ces barrières uniquement pour faire plaisir ou pour ennuyer les habitants. Elle propose que quelqu'un de la Commune passe voir ce qu'il en est, suite de quoi, une réponse sera fournie à M. Tinguely lors du prochain Conseil municipal.

#### 6.5. Lampadaire arraché par un camion devant le Trèfle Blanc

Egalement devant le Trèfle Blanc, **M. Tinguely** fait état d'un lampadaire qu'un camion avait arraché en reculant. Depuis deux ou trois mois, un plastique a été posé sur ce lampadaire pour signaler qu'il ne fonctionne plus. Est-il prévu de le remplacer rapidement ou les habitants de là-bas devront-ils attendre tout l'hiver, dans le noir, avant d'avoir un nouveau lampadaire ?

**M. Magnin** prend bonne note de cette question. Il y sera répondu lors du prochain Conseil municipal.

**Mme Monbaron** explique que les problèmes de lampadaire sont des questions amenées directement au Service construction et aménagement. Et pour information à tous, elle précise qu'ils ont la possibilité de remplir directement une page, sur le site internet de la Commune, pour informer quels sont les lampadaires défectueux. Cela se fait en quelques secondes et cela passe directement au Service construction.

#### 6.6. Chantier de la Maison Champ-Ravy

**Mme Özazman** fait part d'un souci avec le chantier de Champ-Ravy, auquel, par ailleurs, elle tient particulièrement. En effet, l'autre jour à 11H30, de nombreux camions passaient au moment où les enfants sortaient de l'école. Y aurait-il la possibilité de stopper les travaux à ce moment-là ? Cette situation est difficile pour tout le monde, les enfants, les ouvriers et les parents.

**Mme Monbaron** explique que des directives très précises au niveau des horaires ont été transmises aux entreprises travaillant sur ce chantier, en ce qui concerne les passages de camions. Une intensification de la présence de la police municipale a également été prévue à cet endroit, justement pour faire respecter ces directives car, apparemment, elles n'étaient pas forcément suivies.

**Mme Özazman** insiste, car elle y était vendredi et il n'y avait pas de police municipale.

**Mme Monbaron** précise que la présence policière a été renforcée à partir d'aujourd'hui.

**M. Magnin** se dit totalement et complètement désolé. Par rapport aux travaux, tout est fait à l'encontre de ce qu'ils souhaitaient. Ils souhaitaient que ceux-ci commencent durant l'été, mais cela n'a pas été le cas pour les raisons qu'il a déjà pu leur expliquer. Ils ont demandé de faire attention aux écoles, ce qu'ils ont fait en ce qui concerne le bruit, en tout cas, durant les deux premières semaines. En ce qui concerne les camions, ils ont appris cette situation tout dernièrement et vont voir ce qu'ils sont capables de faire à ce sujet. Il faut savoir que pour ces camions, ce n'est pas si simple, puisque toute la zone industrielle est également soumise à un certain régime, avec les différents travaux. Il n'est pas toujours évident de faire pénétrer les camions à l'intérieur de Plan-les-Ouates et certains sont freinés et retenus. Mais ils tiendront compte de cette remarque pour essayer de faire améliorer les choses.

**Mme Özazman** est consciente que les ouvriers font leur maximum, mais malgré cela, la situation est tendue.

**M. Magnin** en est totalement navré parce que ce n'est pas comme cela qu'ils ont passé les messages et qu'ils souhaitent que les choses se passent.

**M. Rochetin** explique avoir vécu la même chose que Mme Özazman le vendredi 13 octobre 2017. Des parents d'élèves étaient lorsqu'il a pris son téléphone pour appeler M. Brunner et lui expliquer la situation chaotique. Parce qu'effectivement, il y avait un gros camion avec une benne au milieu du giratoire devant chez M. Bernard Chappuis. Il lui a été répondu que tout sera fait et que les entreprises en seront informées. En tant qu'élus, il était très content car il a eu l'impression de faire bouger les choses. Or, le lundi matin, à 11H30, pareil, rebelote, les mêmes camions, le camion qui décharge à nouveau la benne pour les détritiques et un autre, encore plus gros, qui venait pour déposer des briques. Il s'est donc permis de réécrire la veille au soir et a quand même reçu une réponse expliquant ce que vient de dire Mme Monbaron, comme quoi la police municipale sera dépêchée. Mais il semble effectivement très compliqué d'éviter que ces camions viennent à 08H00, 11H30, 13H30 ou 16H00. Ils sont assez ponctuels dans leur mail. Malheureusement, cela tombe pile-poil sur les heures auxquelles les enfants rentrent et sortent.

**Mme Monbaron** précise que ce n'est pas forcément 08H00 ou 11H30. Les horaires d'arrivées à l'école sont tout de même assez différents et les plages horaires où les camions sont interdits sont : 07H35 – 08H45, ce qui fait tout de même 01H10. 11H30 – 11H50, 13H10 – 14H00 et 16H00 – 16H20. Ils ont donc quand même des plages assez étendues durant lesquelles ils ne peuvent pas circuler.

## **7. DIVERS**

### **7.1. Journée des déchets – Nettoyage citoyen**

**M. Farinelli** souhaite revenir sur la journée des déchets, à savoir le nettoyage citoyen et remercier Mme Etter qui a organisé cette manifestation. Mais il tient tout de même à exprimer une certaine déception sur le manque d'informations à propos de cette journée. Il a effectivement eu le sentiment, en contactant les services concernés, de leur rappeler que cette journée existait et il aimerait savoir si cette manifestation sera, du coup, pérennisée avec un peu plus de publicité et d'actions pour la rendre, par exemple, festive ou s'ils veulent simplement l'enterrer. A l'occasion, il adressera ces commentaires à M. Durand. Ceci dit, il souhaite encore remercier Mme Etter qui a fait un travail formidable et aimerait également mentionner qu'en découvrant des lieux un peu inédits de leur Commune, en particulier près du chemin de la Milice, il a été interpellé par un communier qui lui disait que les habitants des immeubles avaient de la peine à se rendre à l'arrêt du tram, surtout quand l'hiver arrivait et qu'il faisait sombre. Et en se baladant de ce côté-là, il a pu, en effet, constater que le lieu est une sorte de no man's land où il y a beaucoup de déchets et il pense que d'aménager cette région et de proposer à la commission Aménagement de se pencher là-dessus et d'avoir un itinéraire sécurisé éclairé, ferait du bien aux habitants de cet immeuble.

### **7.2. Présentation des personnes engagées sur la Commune**

**M. Righetti** fait remarquer qu'ils ont abandonné, depuis quelques années, la présentation des personnes engagées sur la Commune. Auparavant, ils apparaissaient dans une publication communale et ils avaient au moins un visage à mettre sur un nom. Il demande donc au Conseil administratif de se pencher sur la volonté éventuelle de les leur présenter, ne serait-ce que par des photos.

### **7.3. Sono installée aux Cherpines**

**M. Righetti** a remarqué que la sono installée aux Cherpines n'est pas utilisée car elle est obsolète. Il demande au Conseil administratif de regarder ce qui s'est passé car, à son avis, le matériel qui leur a été fourni n'est pas adéquat.

**Mme Monbaron** lui demande s'il s'agit d'une nouvelle sono ou s'il s'agit de la sono actuelle.

**M. Righetti** lui répond qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle sono, mais de celle qui était déjà obsolète dès le départ. Il revient là-dessus parce qu'un système de panneaux d'affichage a été installé, système qui n'est malheureusement utilisé qu'une ou deux fois par mois (uniquement lorsque la première équipe de Plan-les-Ouates joue) et qu'il n'y a plus d'annonce au micro pour la simple et bonne raison que cette sono ne fonctionne pas correctement.

**Mme Monbaron** peut alors le rassurer en expliquant que des offres ont déjà été demandées pour une nouvelle sono. Ils sont en train de regarder tout cela. Elle explique que l'utilisation de celle-ci, tout comme l'utilisation du panneau d'affichage (qui n'est, somme toute, pas très difficile) devraient être assurées par les clubs, ce qu'ils ne font pas car ils n'ont pas forcément les personnes pour s'occuper de cela. Elle ne sait pas s'ils auront plus de monde pour tenir le

micro, comme pour actionner le panneau d'affichage. Mais dans tous les cas, une nouvelle sono est prévue.

#### **7.4. Pièce de La Marotte**

**M. Righetti** annonce que la prochaine pièce de La Marotte, '*La Candidate*', se jouera tous les soirs du 24 octobre au 4 novembre 2017, à 20H30, à La Julienne.

#### **7.5. Micros de la salle du Conseil**

**M. Chal** demande s'il est possible de voter un budget pour réviser les micros de cette salle du Conseil.

#### **7.6. Visite à Berne des 8P**

**M. Torri** remercie le Service de l'enfance et son magistrat pour la visite à Berne des 8P qui a eu lieu la veille de cette séance. Il a beaucoup apprécié l'intérêt des enfants et leurs questions sensées. Il pense qu'ils réalisent là quelque chose de très intéressant sur le plan historique et pédagogique. Il est bien de terminer l'école primaire sur cette belle visite.

#### **7.7. Livre souvenirs du voyage du Conseil municipal**

**M. Torri** tient à remercier, une fois encore, Mme Merad pour le magnifique album souvenirs du voyage du Conseil municipal qu'ils ont fait dans les grisons, album que certains ont pu trouver ce soir sur leur table.

#### **7.8. Liaisons L1/L2**

Le divers de **M. Favre** se trouve être plutôt une question, mais il n'y pense que maintenant. Concernant les liaisons L1/L2, ils ont tous lu les articles de presse qui parlaient de la saisie de ce projet par le Grand conseil qui va le voter ou ne pas le voter. Vont-ils rester les bras ballants jusqu'à l'heure de ce vote et rouspéter après ou vont-ils se mobiliser pour faire quelque chose avant ce vote, afin d'échauffer les esprits par rapport à ce projet contre lequel ils sont tous réunis ?

**M. Magnin** explique qu'ils ont demandé quels étaient les textes de loi qui régissaient les tunnels, notamment les besoins en sorties de sécurité et en accès. La réponse qu'ils ont reçue a été communiquée aux conseillers en commission, afin qu'ils soient au courant de la réalité des choses, en tout cas sur les textes légaux par rapport à une version complètement enterrée et ce que cela supposerait véritablement. Il pense qu'il vaudrait également la peine de regarder ces textes en commission Infrastructures et mobilité, afin de comparer ce qu'ils gagneraient et ce qu'ils ne gagneraient pas, par rapport à une version semi-enterrée. S'ils constatent que la version complètement enterrée pèse encore plus la Commune, à ce moment-là, ce sera un refus total et complet de cette route. Il laisse donc cela à leur appréciation.

**M. Gillet** pense que le mieux qu'ils puissent faire s'est jouer la montre, parce que, de toute façon, avec le lever de bouclier qu'il y a eu, entre autres dans la presse, l'Etat risque bien, au final, de rater les subventions fédérales pour cet échangeur.

A sa connaissance, il semble à **M. Tinguely** que le Conseil municipal ne s'est jamais vraiment déclaré pour ou contre cette route. Ils sont tous contre une route en surface, ça c'est sûr et il est heureux d'entendre M. Favre dire que tout le monde est opposé à cette route. Cela le rassure. Il estime que si l'Etat sait que Plan-les-Ouates a un avis unanime sur le sujet, cela vaut peut-être la peine de faire une résolution ou une déclaration dans la presse, ce qui mettra un poids supplémentaires sur les épaules de ceux qui veulent construire cette route et cela apportera un appui à ceux qui ne veulent pas.

**La Présidente** lui rappelle qu'ils ont déjà voté sur le sujet.

Certes, ils ont déjà voté, mais **M. Rodriguez** fait tout de même savoir que par rapport au projet de loi qui a été déposé au Grand conseil, techniquement et comme cela a déjà été mentionné, tant dans l'exposé des motifs de ce projet de loi que dans le communiqué de presse du Conseil d'Etat, qui indiquait que les communes soutenaient cette infrastructure routière, ne serait-ce que par le fait qu'elle était cofinancée, il faut savoir qu'aujourd'hui la Commune de Plan-les-Ouates et ne soutient pas le projet de loi qui a été déposé.

Pour compléter, **Mme Monbaron** relève que la commune de Plan-les-Ouates n'est pas la seule concernée, car certaines communes ont conditionné leur participation au fait que toutes les communes participent. Celles qui n'avaient pas conditionné seraient contributrices. Ce qu'elle peut juste leur conseiller de faire le plus rapidement possible, au sein de leurs groupes, c'est de rencontrer leurs députés et d'en discuter avec eux.

**M. Magnin** pense qu'il faut effectivement qu'ils se saisissent de cet objet en commission, puisqu'il est sérieusement de la volonté de chacun de s'y opposer. Sachant que la volonté affichée du Canton est de réaliser cette route et qu'ils ont le potentiel et le pouvoir de la faire nonobstant les oppositions et les recours, il est important qu'ils regardent exactement où ils vont et de quelle façon ils vont à l'affrontement. Il faut savoir que cela dépasse largement le cadre de Plan-les-Ouates, puisque certaines communes mettent leur développement urbanistique en lien avec cette route. Et si elle doit disparaître complètement, cela irait effectivement à l'encontre de la délibération de CHF 5'000'000.- qui a été votée et qui acceptait le fait qu'une partie de cette route puisse être enterrée. Ils ne sont donc pas contre cette route, mais ils devraient se positionner une bonne fois pour toute. Raison pour laquelle ce sujet doit largement être débattu en commission.

#### **7.9. Carte de remerciements de Mme Willimann**

**La Présidente** informe qu'ils ont reçu une carte de remerciements de la part de Mme Willimann, suite aux messages de condoléances qui lui ont été adressés lors du récent décès de sa maman.

#### **7.10. Dates du prochain voyage du Conseil municipal**

**La Présidente** leur annonce que le prochain voyage du Conseil municipal aura lieu du 25 au 27 mai 2018. Elle ne leur annonce cependant pas la destination pour le moment, mais les invite à s'y inscrire auprès de Mme Melli.

\*\*\*

#### **Clôture de la séance**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la partie officielle de cette séance à 21H35 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

\*\*\*

## QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire

Roberto RIGHETTI

La Présidente

Alexandra SAAS

*Ci-joint : Liste des annexes*

## Liste des annexes

### **RAPPORTS :**

- a) Enfance du 28 septembre**
- b) Infrastructures et environnement du 2 octobre**
- c) Sociale du 5 octobre**
- d) Culture et loisirs du 9 octobre**
- e) Aménagement et grands projets du 16 octobre**

#### **Annexe 1)**

D 99-2017 R : Ratification des accords passés avec les promoteurs partenaires et copropriétaires de l'immeuble « G » aux Sciers

#### **Annexe 2)**

D 98-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 180'000.- pour l'aménagement d'une route d'accès avec trottoirs au chemin Le-Sapay pour le quartier de La Chapelle 2<sup>ème</sup> étape

#### **Annexe 3)**

D 100-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 390'000.- pour l'étude de la transformation, rénovation et mise aux normes sécurité de la Distillerie de Saconnex-d'Arve Dessus

#### **Annexe 4)**

D 102-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 460'000.- pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines

#### **Annexe 5)**

D 103-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 1'101'000.- pour la contribution annuelle 2018 au Fonds intercommunal pour le développement urbain

#### **Annexe 6)**

R 09-2017 P : Révision partielle du Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre N° 2016-01

#### **Annexe 7)**

Pr 05-2017 P : Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2018



**Commune de Plan-les-Ouates**  
Conseil municipal du 17 octobre 2017

## **RAPPORT DE LA COMMISSION ENFANCE**

Date de la séance de la commission : Jeudi 28 septembre 2017 – 20h00

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

### **1) Traitement du Budget 2018**

Les différents points du budget ont été passés en revue. Le changement de plan comptable a rendu l'exercice difficile, mais les Commissaires ont obtenu des réponses à la plupart de leurs questions. Les autres questions sont transmises à l'administration. Une ligne avec les totaux serait bienvenue.  
Le budget a été préavisé positivement sous réserve des questions soulevées.

### **2) Communications du Conseil Administratif**

M. Magnin nous a présenté le Rapport d'étude sur la gestion des IPE (pronosys), c'est-à-dire le management de la petite enfance. Il apparaît que le modèle d'une fondation n'apporte pas d'avantages par rapport à la municipalisation.

M. Magnin a fait un bilan positif des Promotions et de la rentrée scolaire. En ce qui concerne les demandes pour les crèches, malgré les améliorations, il reste encore 139 enfants en liste d'attente.

Les visites de la Mairie pour les 7P ont été un succès et seront reconduites.

Le Rapporteur : Laurent Farinelli  
28.9.2017

**Commune de Plan-les Ouates**  
Conseil municipal du 17 octobre 2017

|                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DE LA COMMISSION<br/>INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Lieu : Salle des commissions  
Date et heure : lundi 2 octobre 2017

Délibération D 97-2017 : traitement du budget

Présentation du budget de la commission Infrastructures et Environnement par M. Durand.

M.Lazzarelli a complété certains points du service du SEEV et M. Zosso a développé longuement les lignes du budget du SCA.

**La délibération a été préavisée favorablement à l'unanimité.**

Rapporteur : Véronique Özazman

**Commune de Plan-les-Ouates**

Séance du Conseil municipal du 17 octobre 2017

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
SOCIALE**

Date de la séance de la commission : jeudi 5 octobre 2017 à 20h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. **Élection du nouveau Vice-Président de la commission** :

Madame BAILLON, à l'unanimité des commissaires, a été élue à la vice-présidence.

2. PV de la séance du 31.08.2017 accepté à l'unanimité.

3. **Traitement du Budget 2018 - Délibération D97-2017** :

M. MAGNIN explique en préambule la problématique de la péréquation et de MCH2.

Il nous informe que différents projets et actions diverses vont être supprimés ou allégés, dans le but d'équilibrer au mieux le budget 2018.

Les différentes rubriques du budget sont étudiées et comparées par les commissaires.

Différents postes liés à l'Action Sociale ont subi des baisses plus ou moins importantes pour équilibrer le budget.

A la suite des comparatifs et de l'étude des différents postes et rubriques, le budget a été préavisé favorablement par 6 oui et 2 abstentions.

#### 4. **Communication du Conseil administratif :**

##### Nuits vivantes :

Cette action a été une réussite. Plus de 150 jeunes adultes ont été approchés avec pour objectif la formation à la prévention. A cette occasion, ils ont pu tester leurs compétences avec succès.

##### Démarche participative :

Pas de recours concernant le projet "Champ Ravy" et de fait, les délais prévus vont pouvoir être respectés.

3 postulations ont été retenues pour la gestion du café. Ces postulations sont en cours d'évaluation.

##### Projet "Don du sang" :

Il y a un réel besoin de nouveaux donneurs. L'action de sensibilisation axée sur les 18-25 ans a été couronnée d'un beau succès. Fort de cette réussite, l'organisation d'une nouvelle journée thématique a été planifiée pour le 20 décembre 2017.

##### EVDMQ :

Dans le cadre de "En vacances dans mon quartier" des cours de baby-sitting vont être dispensés par la Croix-Rouge, les 26 et 27 octobre 2017.

#### 5. **Divers**

Notre magistrat M. MAGNIN a fait part aux commissaires de diverses informations internes.

Rapporteur : Robert di Giorgio, le 6 octobre 2017

Fin de séance : 21h55

**Commune de Plan-les-Ouates**

Séance du Conseil municipal du 17 octobre 2017

|                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Rapport de la commission</b><br/><b>Culture et loisirs</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------|

Lieu : salle des commissions

Date et heure : 9 octobre 2017 – 20h00

**1. Délibération D 97-2017 : Traitement du Budget 2018**

Le budget est stable. Il a fallu faire quelques arbitrages et quelques réductions d'environ 10% sur certaines subventions pour tenir compte de la situation financière suite aux modifications intervenues au niveau de la péréquation.

Avec le l'introduction du MCH2 il a aussi fallu inscrire un montant pour les dépenses prévues pour le Fonds de décoration et faire apparaître les prestations et les subventions en nature.

Les différentes rubriques sont passées en revue ligne par ligne ou bloc par bloc par les commissaires en tenant compte des différents besoins évalués par le service culturel.

A la suite de l'analyse des différents postes et rubriques et quelques corrections dûment notées dans le pv, le budget a été préavisé favorablement à l'unanimité.

2. Communications diverses du Conseiller administratif avec remise du bilan des activités estivales. Le concept de la fête de la musique est à revoir. Les autres manifestations, cinéma et théâtre en plein air, ont rencontré un vif succès mais sont bien sûr dépendantes de la météo. Nombre record de spectateurs pour Plein-les-Watts. Développement réjouissant du Festiv'baroqueries. Informations sur les activités en cours de La julienne et sur les projets acceptés par le Fonds de décoration.

Maurice Gardiol

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
AMÉNAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

Lieu : Mairie – Salle des commissions  
Date et heure : Séance du lundi 16 octobre 2017 à 19h30

**1) Présentation du quartier Eikenott par M. Thierry Denuault, de la société Losinger Marazzi SA**

M. Denuault n'avais malheureusement pas pu être présent lors de la visite du quartier EIKENOTT à Gland en septembre dernier. Il est présent ce soir pour nous présenter les étapes et les moyens utilisés pour développer ce projet. Ce qui est intéressant, c'est que ce quartier a fait l'objet d'une étude de suivi tout au long du processus et d'une étude de satisfaction des habitants. EIKENOTT est encore suivi par le groupe Losinger Marazzi SA comme un laboratoire grandeur nature et un retour d'expérience pour la conception d'un quartier durable.

Le concept à la base du projet de nouveau quartier pour la commune de Gland fut : « Un quartier durable pour tous ». Il a fallu mettre tous les acteurs ensemble pour discuter et proposer un quartier durable à destination de tout un chacun. De cette expérience, il en ressort que le comportement et les demandes des habitants sont en profonde mutation. Un retard de vision des investisseurs institutionnels vis-à-vis des demandes des habitants a également été soulevé. Au final, le quartier d'EIKENOTT à Gland fut livré en 2014 et il est le premier eco-quartier de suisse romande.

**2) Délibération D 99-2017 : Ratification des accords passés avec les promoteurs partenaires et copropriétaires de l'immeuble « G » aux Sciers**

Cet accord a été étudié à plusieurs reprises au sein de la commission et des explications claires et exhaustives ont été données sur les aspects multiples de cet accord. Au final, les membres de la commission Aménagement préavisent cette délibération à l'unanimité (8 oui).

Le rapporteur : Dominique Tinguely

Date, le lundi 16 octobre 2017



Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Délibération **D 99-2017**  
Séance du 17 octobre 2017

### **DELIBERATION**

relative à la ratification des accords passés avec les promoteurs partenaires et copropriétaires  
de l'immeuble « G » aux Sciers

Vu le PLQ « Les Sciers » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

vu la délibération D 04-2011, votée le 20 septembre 2011 relative à l'acquisition de 50% de la parcelle 5710 située dans le PLQ des Sciers ;

vu la possession par la Commune de 17'183 m<sup>2</sup> de droits à bâtir et la maîtrise par celle-ci de 11'344 m<sup>2</sup> de droits à bâtir issus des parcelles de 6 propriétaires privés, tous situés sur le périmètre du PLQ et représentant au total 38,4 % des droits présents sur le périmètre,

vu la répartition des droits à bâtir propriété de la Commune dans les immeubles N, G, H, E et F et de ceux maîtrisés par la Commune dans les immeubles B, C et D,

vu la situation de l'immeuble « G » et la volonté de réaliser l'immeuble « G2 » en partenariat avec la société Promolac et MM. Gérald et Thierry Rosset, promoteurs des immeubles « G1 » et « G3 » et copropriétaires de la Commune sur les parcelles 5705, 5708, 5710 et 5713 dont sont issus totalement ou partiellement les droits à bâtir du groupe d'immeubles « G »,

vu le projet architectural de l'immeuble « G » déposé en autorisation de construire le 8 juin 2017 sous la forme d'une demande définitive DD 110'454,

vu l'exposé des motifs EM 99-2017 de septembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 23 oui et 1 abstention

1. D'accepter de céder 21.3m<sup>2</sup> de droits à bâtir issus des parcelles propriétés de la Commune sur le périmètre des Sciers à la société Promolac et à MM Rosset au prix de 18'039 Fr, recette qui sera intégrée dans les crédits de construction des immeubles concernés.

2. D'accepter la reprise des obligations de réalisation de catégories LUP (liées à l'article 4a de la loi générale sur les zones de développement) de la société Promolac et de MM Rosset en échange de catégories HM et ZD Loc, moyennant une soulte financière versée à la Commune de 411'000 Fr, montant qui sera intégré dans les crédits de construction des immeubles concernés.
3. D'accepter l'achat de servitudes dites de « terrasse » sur les toitures des immeubles G1 et G3, propriétés respectives de Promolac et de MM Rosset, au profit de l'immeuble G2, propriété de la Commune pour une dépense de 170'000 Fr, qui sera intégrée dans les crédits de construction de l'immeuble concerné.
4. D'accepter la reprise de la part de nos copropriétaires Promolac/Rosset des engagements communs pris auprès des vendeurs de la parcelle 5710 et intégrés dans l'acte authentique d'achat à 50/50% de ladite parcelle en 2011.
5. De conditionner les points N°2, 3 et 4 à l'acceptation par le Conseil municipal des futurs crédits de construction des immeubles concernés.
6. De donner mandat au Conseil administratif pour la signature des différents actes authentiques et autres documents y relatifs.

SCA/Yg – 17.10.2017





Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Délibération **D 98-2017 P**  
Séance du 17 octobre 2017

### **PROJET DE DELIBERATION**

relatif au crédit d'engagement de 180 000 F pour l'aménagement d'une route d'accès avec trottoirs au chemin  
Le-Sapay pour le quartier de La Chapelle 2<sup>ème</sup> étape

Vu le mandat confié au bureau SDI par les communes de Lancy et de Plan-les-Ouates,

vu le plan localisé de quartier PLQ N° 29'591 adopté par le Conseil d'Etat le 26 août 2009 prévoyant une route d'accès au quartier,

vu la piste de chantier existante réalisée pour la construction de l'école intercommunale du Sapay et des deux étapes de construction du quartier de La Chapelle,

vu la quasi-totalité de l'infrastructure existante (fondation + couche de support) réalisée dans le cadre des routes de chantier, qui servira pour la construction de cette future route,

vu que la nouvelle route servira d'accès à la deuxième étape du quartier de La Chapelle (parking souterrain et places visiteurs) et à l'école intercommunale du Sapay (véhicules de service et SDIG),

vu les mesures de modération de trafic (seuil, carrefour surélevé, îlot séparateur, zone 30 km/h), la mise en place d'un éclairage public et la construction de trottoirs à réaliser dans le cadre de cet aménagement,

vu l'exposé des motifs EM 98-2017, d'octobre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu le projet de répartition des frais entre les communes de Lancy, de Plan-les-Ouates et des promoteurs des immeubles,

vu la prise en charge d'une partie des coûts par le biais du nouveau Fond Intercommunal d'Equipement (FIE) créé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ceci conformément à la loi générale sur les zones de développement (LGZD) et à son règlement d'application (RGZD),

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de prendre à sa charge sa quote-part de la réalisation des travaux pour l'aménagement d'une route d'accès avec trottoirs au chemin Le-Sapay pour le quartier de La Chapelle 2ème étape.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 180 000 F, destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 180 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De financer partiellement ce crédit par les recettes d'investissement du Fonds Intercommunal d' Equipement (FIE) estimé à ce jour à 135 000 F sous rubrique MCH2 N° 6321.
5. D'amortir le montant net prévu de 45 000 F au moyen de 20 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300.1 « amortissements planifiés des routes et voies de communication », dès 2019.

SCA/GR – SF/PL octobre 2017/#36'458



Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Délibération **D 100-2017 P**  
Séance du 17 octobre 2017

## **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

relatif au crédit d'engagement de 390 000 F pour l'étude de la transformation, rénovation et mise aux normes sécurité de la Distillerie de Saconnex-d'Arve Dessus

Vu l'acquisition en 2015 par la Commune de la parcelle N° 5662 d'une surface de 1314 m2 et du bâtiment de la Distillerie d'une surface de 824 m2, situés à Saconnex-d'Arve Dessus au chemin Maronsy 50,

vu les activités de vinification, de distillation et de macération de fruits se déroulant à la Distillerie dans un bâtiment non conforme aux normes de sécurité en vigueur,

vu les mesures à prendre pour restreindre les risques en lien avec le stockage des produits inflammables,

vu la volonté de la Commune de permettre aux locataires d'avoir des locaux aux normes de confort actuelles et pour partie chauffés,

vu les travaux d'améliorations du contexte bâti existant demandés par les locataires actuels,

vu les activités organisées par le Service culturel dans les locaux de la Distillerie dans le cadre de manifestations et notamment lors de la Cour des Contes,

vu les mandats attribués au bureau d'architectes DMA Architecture et au bureau d'ingénieur en protection incendie Ferrari SST et autres ingénieurs pour étudier la mise en conformité de la Distillerie,

vu l'exposé des motifs EM 100-2017, de septembre 2017 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de lancer l'étude de la transformation, rénovation et mise aux normes sécurité de la Distillerie de Saconnex-d'Arve Dessus et ce jusqu'au retour des appels d'offres, y compris le dépôt d'une requête en autorisation de construire.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 390 000 F, destiné à financer cette étude,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 390 000 F à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt bancaire contracté auprès d'établissements financiers, pour un montant maximum de 390 000 F.
5. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux de rénovation, transformation et mise aux normes sécurité de la Distillerie de Saconnex-d'Arve Dessus, qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultat sous rubrique MCH2 N°3411.

*SCA/EH/phz – SF/pl - septembre 2017/#36849*



Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Délibération **D 102-2017 P**  
Séance du 17 octobre 2017

### **PROJET DE DELIBERATION**

relatif au crédit d'engagement de 460 000 F pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines

Vu le déclassement d'une partie du grand projet Cherpines en zone de développement 3 lors d'une modification de zone en septembre 2010,

vu le vote lors du referendum sur ce déclassement en mai 2011, aboutissant à un résultat positif,

vu le Plan Directeur de Quartier des Cherpines approuvé par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013,

vu les études de la Maitrise d'œuvre Urbaine (MOEU) sur le développement de l'ensemble du quartier des Cherpines en 2014,

vu les études d'avant-projet réalisées par le bureau Nomos sur la pièce Eb et par le bureau Rolinet sur la pièce Ea en 2015, avec pour conséquence un positionnement définitif de l'école primaire,

vu l'enquête publique n°1908 sur le dossier de Plan Localisé de Quartier N°30043-529 dit du « Rolliet », fixant le positionnement de l'école primaire, qui s'est déroulée du 13 avril au 20 mai 2017,

vu le préavis favorable sous réserve au dit projet de PLQ du Rolliet voté par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates lors de sa séance du 26 septembre 2017,

vu les études du SRED (Service de la Recherche en Education) datant de début 2017 sur les effectifs scolaires attendus aux Cherpines,

vu l'exposé des motifs EM 102-2017, de septembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la mise en œuvre d'un concours d'architecture en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de 460,000 F, destiné à couvrir les dépenses d'organisation du concours,
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 460 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 n° 5040, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N° 3300.4.

*SCA/YG/phz – SF/pl - 20.09.17/#36'486*



Législature 2015-2020  
Délibération **D 103-2017 P**  
Séance du 17 octobre 2017

## PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 1 101 000 F pour la contribution annuelle 2018 au  
Fonds intercommunal pour le développement urbain

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification cantonale assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

attendu que ces secondes attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics, afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas couverts par d'autres mécanismes de financement ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et de 23 millions de francs des communes, ce dernier montant étant réparti entre les communes en fonction de la valeur de production de leur centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain, ainsi que ses statuts, ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **DECIDE**

par x oui, x non et x abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 1 101 000 F pour le versement d'une contribution 2018 au Fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous rubrique MCH2 5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique MCH2 1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique MCH2 3660.2 dès 2019.

SG/CK - SF/PL – # 37655





Conseil municipal

Législature 2015-2020  
Résolution **R 09-2017 P**  
Séance du 17 octobre 2017

## PROJET DE RESOLUTION

relatif à la révision partielle du Plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre N°2016-01

Vu le Plan directeur des chemins de randonnée pédestre du 25 août 2017, élaboré par le Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture du Canton de Genève,

vu le rapport sur la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre de juin 2017, élaboré par la Direction Générale de l'Agriculture et de la Nature du Canton de Genève,

vu les fiches de mesures ponctuelles du 25 août 2017, élaborées par le Service de l'agronomie Canton de Genève,

vu la mise à l'enquête publique de la révision partielle du plan directeur des chemins de randonnée pédestre qui s'est déroulée du 14 juin au 13 juillet 2017,

vu la synthèse des observations liées à la révision lors de l'enquête publique transmise par la Direction Générale de l'Agriculture et de la Nature du Canton de Genève aux Communes par courrier du 13 septembre 2017,

vu le délai de 45 jours courant dès la réception de la synthèse des observations le 13 septembre 2017,

conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins de randonnée pédestre du 4 décembre 1998,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par x oui, x non et x abstention

De préavis **favorablement/défavorablement** la révision partielle du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre N°2016-01.

PM-MC- 29.09.2017 # 37834



Conseil municipal

Législature 2015-2020  
**Proposition Pr 05-2017**  
 Séance du 17 octobre 2017

## PROPOSITION

### Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2018

Considérant :

- Le courrier de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 1<sup>er</sup> septembre 2017, demandant aux communes de procéder à la désignation des Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2018 ;
- la volonté pratiquée jusqu'ici à Plan-les-Ouates de demander aux partis et groupes politiques représentés au Conseil municipal de désigner les Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote ;
- conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques ;
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### DECIDE

par 23 oui (unanimité)

de désigner les personnes suivantes en vue de présider les Bureaux de vote en 2018 :

#### **4 mars 2018 – Votation populaire**

Président-e : Denis Thorimbert  
 Suppléant-e : Jean-Michel Meylan

Vice-président-e : Patrick Wehrli  
 Suppléant-e : Chantal Garessus

#### **15 avril 2018 – Election du Grand Conseil et 1<sup>er</sup> tour élection du Conseil d'Etat**

Président-e : Nathalie Ruegger  
 Suppléant-e : Maurice Gardiol

Vice-président-e : Alexandra Saas  
 Suppléant-e : Olivier Monnerat

#### **6 mai 2018 – 2<sup>ème</sup> tour élection du Conseil d'Etat**

Président-e : Véronique Dubois  
 Suppléant-e : Thomas Veillet

Vice-président-e : Arnaud Kaze  
 Suppléant-e : Nathalie Ruegger

#### **10 juin 2018 - Votation populaire**

Président-e : Vincent Casares  
 Suppléant-e : Vincent Gillet

Vice-président-e : Dominique Tinguely  
 Suppléant-e : Pierre Torri

#### **23 septembre 2018 - Votation populaire et 1<sup>er</sup> tour élection de la Cour des comptes**

Président-e : Roberto Di Giorgio  
 Suppléant-e : Francisco Valentin

Vice-président-e : Patrick Unterlerchner  
 Suppléant-e : Denis Thorimbert

**14 octobre 2018 – 2<sup>ème</sup> tour élection de la Cour des comptes**

Président-e : Mario Rodriguez

Suppléant-e : Antonio Gambuzza

Vice-président-e : Michel Favre

Suppléant-e : Thomas Veillet

**25 novembre 2018 - Votation populaire**

Président-e : Denis Thorimbert

Suppléant-e : Jean-Michel Meylan

Vice-président-e : Vincent Casares

Suppléant-e : Vincent Gillet

SAG-pmel – 17.10.2017 #37429